

Modalités de réalisation de l'expérience du monde du travail pour la filière de chimie

1. Cadre général

Selon l'Art. 9 du Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Ingénierie et Architecture HES-SO, les candidat-e-s soumis-es à l'obligation d'acquérir une expérience du monde du travail (stage) en relation avec la filière de formation choisie peuvent l'accomplir dans une école (année passerelle), une entreprise, un bureau d'études ou une administration publique. Le cas échéant, la place de stage doit être approuvée par la direction de la haute école.

Cette expérience professionnelle a pour but de développer des compétences dans le domaine d'études choisi (voir point 2), de confirmer le choix d'études du candidat ou de la candidate et de l'expérience du monde du travail.

L'expérience du monde du travail est réalisée sous la responsabilité du candidat ou de la candidate. La haute école n'est généralement pas impliquée dans le contrat qui lie uniquement l'institution et le-la candidat-e.

Le-la candidat-e peut s'annoncer avant, pendant ou après la réalisation de l'expérience professionnelle mais il est recommandé de s'inscrire dans une haute école avant l'accomplissement de l'année d'expérience.

2. Compétences attendues

L'expérience du monde du travail attendue pour entrer en filière de chimie vise à développer des compétences telles que:

- Se familiariser avec les installations, l'hygiène et la sécurité dans un laboratoire de chimie
- Développer l'aptitude au travail en groupe au laboratoire
- Apprendre à rédiger des protocoles et des rapports d'expériences
- Acquérir les connaissances théoriques et l'habileté pratique nécessaire pour les manipulations expérimentales en chimie

Les principaux secteurs d'activité où cette expérience peut être réalisée sont les suivants:

- Chimie analytique et chimie industrielle
- Recherche appliquée et développement (Ra&D)
- Chimie de synthèse

3. Validation de l'expérience du monde du travail

Le-la candidat-e issu-e d'une année passerelle fournit une attestation de réussite délivrée par l'institution de formation.

EMT - Chimie.docx		Validé
HES-SO / Ingénierie et Architecture / SNZ		Page 1 / 2

Les autres candidat-e-s fournissent avant le début des études un certificat de travail précisant les dates de début et de fin de l'activité, le secteur d'activité de l'employeur et le taux d'activité. Un rapport de stage ou d'activité est rédigé par le-la candidat-e à l'attention de la haute école ; il s'agit d'un travail personnel décrivant les tâches effectuées, précisant la nature technique des travaux réalisés et les compétences acquises (ordre de grandeur du rapport: 10 à 15 pages).

Les documents remis par le-la candidat-e feront l'objet d'une évaluation par le service en charge des admissions. En cas de doute, la haute école peut soumettre le document à un logiciel de détection de plagiat. La haute école se réserve le droit de ne pas reconnaître une partie de ou toute l'expérience réalisée si les éléments ne permettent pas de se faire une idée concrète du type d'activité réalisée. De plus, si nécessaire, un entretien avec le-la candidat-e peut être exigé afin de clarifier certaines parties du rapport.

Proposé par le COPIL de la filière de chimie le 31.01.2018

Validé par la C-Adm le 18 avril 2018

La filière précise des modalités complémentaires pour la réalisation de l'expérience du monde du travail.

La filière met à disposition une liste d'employeurs potentiels

Remarques :

La HEIA-FR propose une Année passerelle qui prépare aux études de chimie, reconnue comme équivalente à l'expérience du monde du travail. Les renseignements figurent sur le site internet de la haute école.